

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_02_020

L'an deux mille vingt six, le douze février à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 06 février 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE POUR L ATTRIBUTION D UNE SUBVENTION

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine fait part de l'attribution d'une subvention d'un montant de 800 € par la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) au bénéfice de l'école de musique pour l'année scolaire 2025/2026, en vue de l'achat de partitions.

Une convention définit les conditions d'octroi de l'aide financière allouée par la SEAM.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

CONSIDÉRANT la décision de la SEAM d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € au bénéfice de l'école de musique de Mauges-sur-Loire ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, en date du 15 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	4
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Autoriser le Maire à signer la convention définissant les conditions d'octroi de l'aide financière allouée par la SEAM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Nombre de conseillers : 59
Nombre de présents : 47
Nombre de votants : 54
(dont 9 pouvoirs)*

Signé le 13 février 2026
Le Maire
Gilles PITON